

C. 57. 3

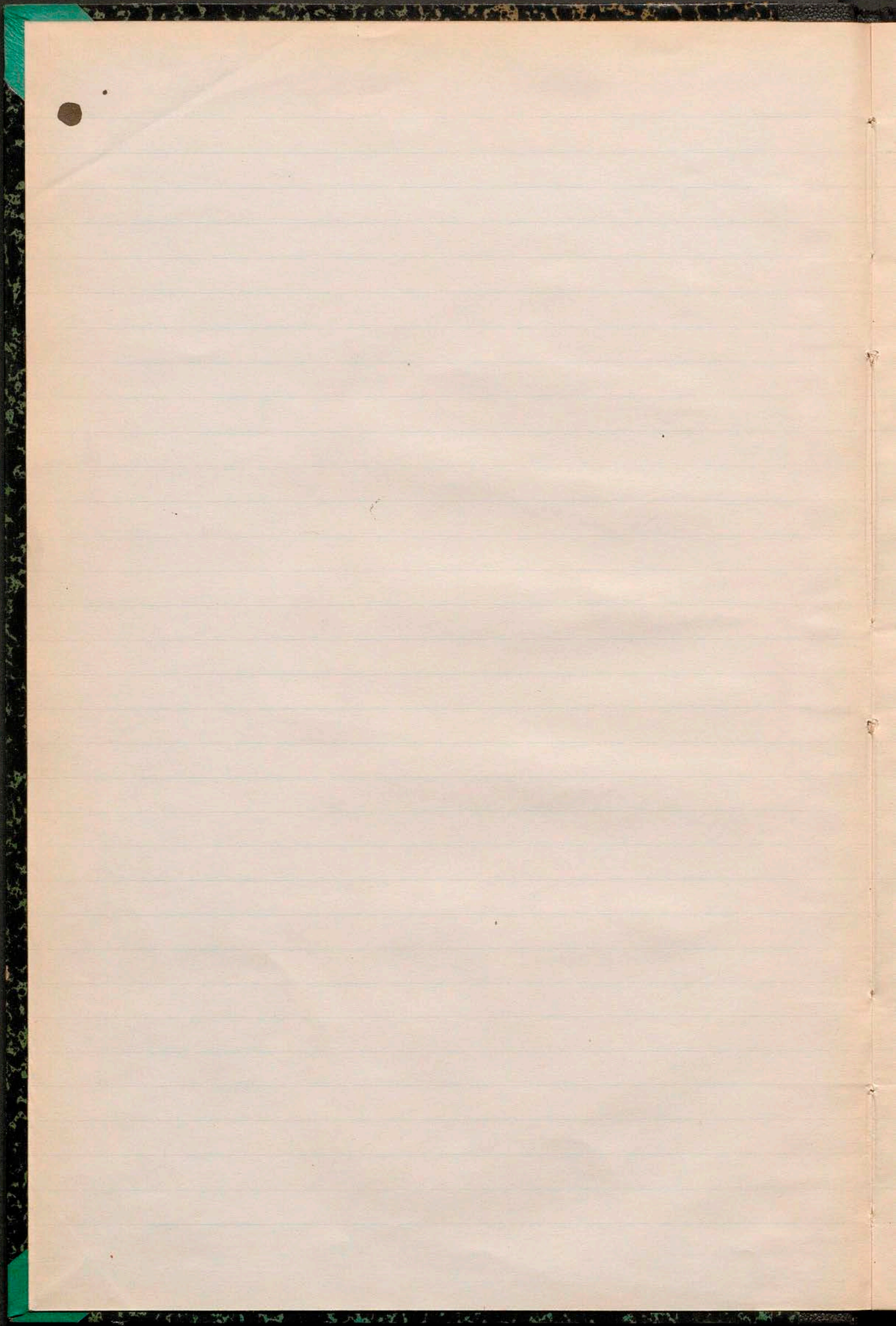
— 12 —

3^e COMMISSION *d'Initiative parlementaire.*

(Nommée le 17 mars 1903.)

MM.

- | | | |
|------------------------|---|-----------------------------------|
| 1 ^{er} BUREAU | { | COLLINOT.
LOUIS LEGRAND. |
| 2 ^e BUREAU | { | DELOBEAU.
ALASSEUR. |
| 3 ^e BUREAU | { | DAUMY.
GAUTHIER (Haute-Saône). |
| 4 ^e BUREAU | { | GOURJU.
GUSTAVE DENIS. |
| 5 ^e BUREAU | { | Amiral DE CUVERVILLE.
CHOVET. |
| 6 ^e BUREAU | { | FORTIER.
BIDAULT. |
| 7 ^e BUREAU | { | LÉONCE DE SAL.
RAMBOURGT. |
| 8 ^e BUREAU | { | LELIÈVRE.
HENRI GUÉRIN. |
| 9 ^e BUREAU | { | BOURGANEL.
PRADAL. |



1
3^e Commission d'initiative parlementaire

Séance du 20 Mars 1903

Le bureau a été ainsi constitué :

Président : M^r Cholet
Secrétaire : M^r Alasseur

Le Président
Cholet

Le Secrétaire

Alasseur

Séance du 2 avril 1903

La Commission s'est réunie le 2 avril 1903 sous la présidence de M. Cholet, président. En l'absence de M. Alasseur, malade et excusé, M. Gougeon remplit les fonctions de Secrétaire.

L'ordre du jour appelle la proposition le projet de résolution de M. Delpech, qui tend à la nomination d'une commission mixte chargée de rechercher les réformes utiles et les économies réalisables dans le budget de 1904. La proposition est prise en considération et M. Alasseur, qui s'est mis à la disposition de ses collègues, est chargé du rapport sommaire.

Vient ensuite à l'ordre du jour le projet de résolution de M. Gougeon et d'un grand nombre de ses collègues, qui a pour objet la modification de règlement sénatorial en matière de vérification de pouvoirs. La prise en considération est admise et M. Gougeon est désigné comme rapporteur.

2

La proposition de M. Le Provost de Launay sur l'incompatibilité des fonctions judiciaires et du mandat sénatorial. La commission décide que, avant de prendre un parti sur la question, elle entendra M. Le Provost de Launay dans une séance ultérieure.

Le Président
Chovet

Le Secrétaire
A. Coussin

Séance du 25 Mai 1903

La commission s'est réunie le 25 Mai 1903 sous la présidence de M^r Chovet. En l'absence de M^r Alasseur excusé, les fonctions de secrétaire sont attribuées à M^r Collinot.

L'ordre du jour appelle les deux propositions de loi présentées par M^r De Sal.

La première tendant à compléter l'art 4 de la loi du 8 nivose an VI et l'art 7 de la loi du 22 floreal an VII.

La seconde tendant à modifier et à compléter le paragraphe 2 de l'art 6 du Décret-loi du 14 nivose an III.

Après les explications très développées fournies par M^r L. De Sal sur ces deux propositions, la commission décide qu'il y a lieu d'accepter la première en considération de la double proposition de loi de M^r Léonce De Sal et sur la proposition de M^r Coussin le Président elle charge M^r De Sal d'être le rapporteur devant le Sénat de ces deux propositions.

Le Président
Chovet

Le Secrétaire
A. Coussin

N° 111
SÉNAT
ANNÉE 1903
SESSION ORDINAIRE

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 mars 1903.

PROJET DE RÉSOLUTION

*Relatif à la nomination d'une Commission chargée
de rechercher les réformes utiles et les économies
réalisables dans le Budget de 1904,*

PRÉSENTÉ

PAR M. DELPECH

Sénateur.

ARTICLE UNIQUE.

Une Commission composée pour moitié de parlementaires des deux Chambres et pour l'autre moitié, d'extraparlimentaires choisis par M. le Ministre des Finances parmi les fonctionnaires en retraite, sera chargée de rechercher les réformes utiles et les économies réalisables dans le budget de 1904.

Cette Commission déposera son rapport un mois, au plus tard, après sa nomination.

61843

VICE-AMIRAL DE CUVERVILLE

ANCIEN CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA MARINE

SÉNATEUR DU FINISTÈRE

Est allé à la Commission des Congrégations qui se
réunit à 1^h 1/2, prie M. le Président de la 3^e Commission
d'initiative parlementaire d'excuser son absence.

Jours 2 avril 1903. 15, RUE DUGUAY-THOUIN, PARIS (VI^e)

VOIR AU VERSO.

LA REMISE EST GRATUITE

2 AVRIL 1905

Sommation

Richard - & Cie. 110 rue de Valenciennes

16: Choisy le Roi



PARIS 10
10 55
REPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE PNEUMATIQUE
P. DU FOUR

No. *1111*
L'Administration des Postes et des Télégraphes
M. *Richard*
Départ. *Paris*
Expédié par

AVIS

La carte pneumatique ne doit contenir ni corps dur, ni valeur au porteur, ni objet dont le transport par la poste est interdit; elle doit rester assez flexible pour pouvoir être facilement pliée en vue de son insertion dans les boîtes des trains pneumatiques.

La carte qui ne remplirait pas ces conditions réglementaires serait assimilée à une lettre ordinaire et traitée comme telle

PARIS 10
10 55
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,
Je suis obligé d'aller à un mariage
le dimanche. vous pourriez venir la Commission
au cours de la séance ou après la séance.
Je tiens à y assister.

Bien à vous

L. De Saizy

2 avril 1903

Paris, le 1^{er} Avril 1903

Monsieur le Président,

Étant retenu au lit par la grippe
j'ai l'honneur de vous prier de m'excuser
de ne pas assister à la réunion d'aujourd'hui.

Si j'eusse été présent, j'aurais
prié mes collègues de me charger
du rapport concluant à la prise
en considération de la proposition
de M^r Delpech.

Veuillez agréer, Monsieur
le Président, l'assurance de mes sentiments
les plus distingués

A. Basseur

A. Basseur, Sénateur du Loiret